

A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 03 FEVRIER 2022 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	12
Présents	6
Représentés	3
Absents	3

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 20 janvier 2022, s'est réunie à la mairie de Vendoire sous la présidence de JUIN François

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2022 - 1

Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

Monsieur JUIN Informe l'assemblée de propriétaire qu'il est impératif de changer le compteur du forage de la station Mathieu

Monsieur JUIN demande à Mme DUSSAUD de lui faire une proposition d'assurance en passant par le groupement d'achat de l'ADHA24.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention :

- Voix Pour : 9 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président
JUIN François



A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 03 FEVRIER 2022 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	12
Présents	6
Représentés	3
Absents	3

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 20 janvier 2022, s'est réunie à la mairie de Venduire sous la présidence de JUIN François

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2022 - 2

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat.

Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 550 € HT- JUIN François

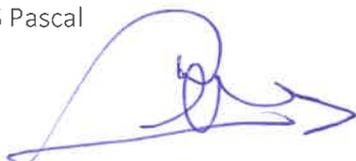
Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 5 - voix contre 0), décide :

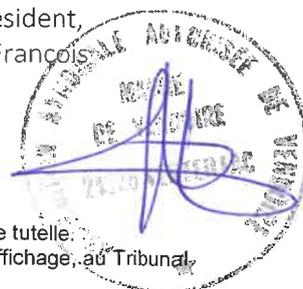
- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président,
JUN François



A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 03 FEVRIER 2022 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	12
Présents	6
Représentés	3
Absents	3

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 20 janvier 2022, s'est réunie à la mairie de Vendoire sous la présidence de JUIN François

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2022 - 3

Objet : information tarifs

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes : 130 € HT/ ha
- Charge variable : 0.17 € HT / m³.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal

Le Président
JUN François



A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 03 FEVRIER 2022 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	12
Présents	6
Représentés	3
Absents	3

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 20 janvier 2022, s'est réunie à la mairie de Venduire sous la présidence de JUIN François

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 4
Objet : ELECTION DU SYNDICAT

Monsieur le Président, rappelle que chaque année les mandats de certains membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

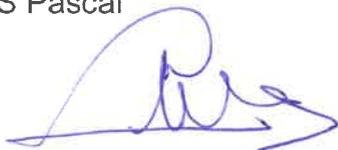
- JUIN François

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o JUIN François

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président,
JUN Francois

